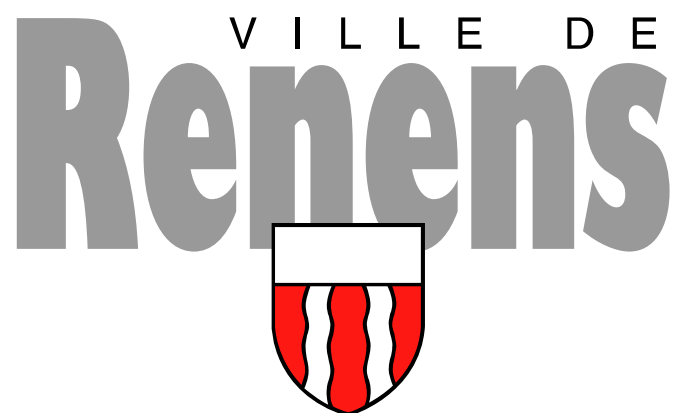




PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 02 octobre 2014, à 20h00
à la Salle de Spectacles**

2^{ème} séance – 2014 / 2015

Séance du jeudi 02 octobre 2014

Présidence de M. Michele Scala, Président

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour la 2^e séance de cette législature.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à toute l'équipe qui collabore avec le Bureau, aux représentants de la presse ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, suivent nos débats.

Conformément à l'article 65 du règlement de notre Conseil, je vous informe que 54 conseillers ont signé la liste de présence. L'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette deuxième séance du Conseil communal de Renens pour la 4^e année de notre législature 2014/2015.

Sont excusé(e)s: Mmes Ellen-Mary Dreier, Sandra Martins et Suzanne Sisto-Zoller ainsi que MM. Eric Aeschlimann, Roberto Arnedo, Jacques Berthoud, Anton Chatelan, João-Batista Domingos, Nicolas Freymond, Ali Kiliç, Antonio Lepore, Rémy Petitpierre, Fatmir Sadiku et Jérôme Tendon.

Sont absent(e)s: Mme Ranjini Sivanesan ainsi que MM. Hasan Dinç, Frédéric George, Mohamed Jribi, Naïm Lokaj, Carlos Machado, Armando Mateus, Pascal Montemari, Pietro Roberto Russo et Abdullah Tabib.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de Mme Irène Frei-Premet intitulée "Où sont passées les bougies de Noël?"
- Une proposition de résolution générale "Prise de position du Conseil communal de Renens et condamnation des massacres perpétrés en Syrie et en Irak sur des minorités Chrétiennes, Kurdes, Alévis et Yazidis, notamment dans les provinces de Kobanaè et Rojava".

Ces interventions seront respectivement traitées prioritairement aux points N° 14 et 15 de l'ordre de jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance du Conseil communal du 04 septembre 2014
3. Démissions / Assermentations
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Myriam Coleman concernant la qualité du tri des déchets
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission - Préavis N° 54-2014** – Adoption d'un règlement concernant le subventionnement des études musicales
Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Présidente-rapporteuse
12. **Rapport de commission - Préavis N° 56-2014** – Arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016
Commission des finances
13. **Rapport de commission - Préavis N° 57-2014** – Crédit d'étude pour l'agrandissement et la mise en conformité du Centre technique communal (CTC).
M. Florian Gruber, PLR
14. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat de M. Gian-Luca Ferrini intitulé "Agir en faveur du logement existant et des liens entre générations"
15. Questions, propositions individuelles et divers

2. **Adoption des procès-verbaux de la séance du Conseil communal du 04 septembre 2014**

En préambule, M. le Président signale une faute d'écriture à la page 31 du procès-verbal: Il faut lire **Interpellation intitulée** "Une alimentation saine pour tous. Préservons la santé de nos enfants" et non "Dépôt d'un postulat intitulé "Une alimentation saine pour tous. Préservons la santé de nos enfants"".

M. le Président ouvre la discussion sur les deux procès-verbaux de la séance du Conseil Communal du 04 septembre 2014.

La discussion n'étant pas demandée, les procès-verbaux sont soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité, moins une abstention, que les procès-verbaux sont acceptés.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démissions / Assermentations

M. le Président informe que le Bureau du Conseil a reçu la lettre de démission, avec effet au 03 octobre 2014, de Mme Irina Krier, du groupe Les Verts et lui cède la parole

- **Mme Irina Krier, Les Verts**

Le Bureau a reçu ma lettre de démission mais je voulais vous dire quelques mots qui sont moins bureaucratiques à cette occasion.

Je voulais dire que c'était une très bonne expérience pour moi, que les rencontres que j'ai faites ici m'ont beaucoup enrichie et que j'ai pu aussi me familiariser avec le processus politique d'une Commune avec de nombreux enjeux.

Mais d'un point de vue personnel mon engagement politique était aussi à une plus large portée avec des questions majeures qui se posaient aujourd'hui comme le réchauffement climatique et la transition énergétique et que je pense que ce sont vraiment les questions du siècle et que nos réponses se doivent d'être collectives, on ne peut pas dire "Débrouillez-vous pour que vous vous passiez du pétrole." ou "Arrêter d'envoyer du CO2 dans l'air.", etc... et que l'engagement des villes, particulièrement celle de Renens, est très déterminant dans la démarche. C'est pourquoi, lors de mon travail ici, les efforts concernant l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la production alternative, m'ont particulièrement tenus à cœur et j'ai pu voir combien ces enjeux étaient compatibles avec la qualité de vie. J'ai vu avec plaisir l'installation de panneaux solaires, un engagement en faveur des transports publics, en faveur du train, une volonté réelle de diminuer la place de la voiture dans la Ville et pas seulement de mon propre parti. J'aurais bien voulu, parfois, que cela aille plus loin mais le processus décisionnel semblait très bien fonctionner avec ce Conseil. J'ai trouvé ici que le dialogue avait toujours été engagé avec une très grande qualité et j'espère que cela va vraiment continuer dans cette voie.

Je pense que toutes ces évolutions sont parfaitement dans l'esprit de Renens. Quand je suis arrivée ici à 19 ans en tant qu'étudiante, je n'avais pas vécu en Suisse depuis très longtemps, cela me semblait parfois un pays étranger mais j'ai trouvé ici une ville très agréable avec beaucoup de différentes facettes, des personnes de toutes origines, d'ailleurs on retrouve cela dans le Conseil, qui osent changer et qui acceptent aussi la nouveauté lorsqu'elle apporte de la qualité.

Je suis très heureuse d'avoir pu faire partie de tout ce processus et comme je ne vivrai pas très loin d'ici, je ne manquerai pas d'observer les prochaines évolutions depuis le quartier de Malley où je vais déménager prochainement.

Donc, je vous dis Merci à tous et au plaisir de vous revoir à l'issue de ce Conseil.

D'autre part, M. le Président informe que le Bureau du Conseil a également reçu, en date du 25 septembre 2014, un courriel de la part de Mme Maud Catillaz, du groupe UDC, faisant part de sa démission immédiate pour des raisons de santé.

Au nom du Conseil communal, M. le Président prend acte des démissions de Mmes Irina Krier et Maud Catillaz, les remercie pour leur engagement au sein du Conseil communal de la Ville de Renens et leur souhaite ses meilleurs vœux pour leur avenir et leur santé.

Puis, M. le Président informe que suite aux démissions suivantes:

- Pour le groupe Les Verts de Mme Myriam Coleman,
- Pour le groupe UDC de M. Ricardo Gaspar.

il va être procédé aux assermentations suivantes:

- Pour le groupe Les Verts de M. Seljim Ibrahimy,
- Pour le groupe UDC de Mme Anastassia Tendon.

Au préalable, M. le Président communique à l'assemblée que le groupe UDC a dû procéder à l'élection complémentaire de Mme Anastassia Tendon. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection et l'extrait y relatif a été affiché aux piliers publics. Aucun recours n'ayant été effectué dans les trois jours suivant cet affichage, l'assermentation peut, dès lors, avoir lieu.

M. le Président prie ces deux personnes de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever pour la prestation de serment.

Serment:

«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)

Après avoir donné lecture de la formule du serment M. le Président prie Mme Anastassia Tendon et M. Seljim Ibrahimy de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

- **Mme Anastassia Tendon – Je le promets**
- **M. Seljim Ibrahimy – Je le promets**

M. le Président félicite les nouveaux conseillers communaux pour leur assermentation, leur remet leur enveloppe et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de la Ville de Renens.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

❖ **Calendrier des séances du Conseil communal de la Ville de Renens**

Vous avez reçu les dates des séances du Conseil Communal du premier semestre de l'année prochaine ainsi que celles des séances du Bureau du Conseil Communal qui, en général, ont lieu 10 jours avant la séance du Conseil communal, elles sont également affichées sur le site Internet de la Ville de Renens.

Les dates des séances du Bureau sont importantes pour le dépôt des rapports, des postulats et des motions.

❖ **Carnet noir**

Nos condoléances à Mme Ellen-Mary-Dreier, conseillère communale et scrutatrice, qui a dû se rendre en Afrique du Sud en raison du décès de son frère.

❖ **Résultats de la votation fédérale du 28 septembre 2014**

1. Initiative populaire du 21 septembre 2011 "Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!"

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'924	3'772	3'771	120	4	3'647	1'176	2'471	47.59%

2. Initiative populaire du 23 mai 2012 "Pour une caisse publique d'assurance-maladie"

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'924	3'772	3'771	31	5	3'735	2'379	1'356	47.59%

❖ **Représentations**

Séances auxquelles j'ai participé:

- *A la journée de la FEDEVACO en date du 12 septembre 2014. A cette occasion, la FEDEVACO a officiellement remercié la Ville de Renens pour le soutien concret qu'elle lui apporte.*
- *À l'inauguration de la ligne t1 25 et fin des travaux routiers de la Place de la Gare et du giratoire des Glycines le 13 septembre 2014.*
- *A la partie officielle de la 2^{ème} édition de "Cap sur l'Ouest" à Bussigny, le 28 septembre 2014.*
- *A la rencontre et au repas qui a suivi des anciens et des nouveaux membres du projet intergénérationnel en date du 1^{er} octobre 2014, journée internationale des personnes âgées. Cette journée était organisée par le délégué de la Jeunesse de la Ville, Pro-Senectute et l'AVIVO Renens. La Municipalité a tenu à remercier en particulier Mme Eva*

Gloor, qui nous salue depuis la tribune, ancienne conseillère communale, promotrice du projet depuis sa naissance, qui fait de la Ville de Renens, la pionnière en la matière, si non la première ville Suisse à l'avoir développé et à remercier M. Jean-Pierre Saugy, Président du Club des Aînés "Rayon de Soleil" qui y a participé plusieurs fois.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

De nombreuses personnes ont pu constater à ce jour, le jeudi 02 octobre 2014 au pilier public que le procès-verbal communal n'y figure pas.

Je trouve regrettable car dans la Loi sur l'exercice des droits politiques il est bien stipulé à l'article 30 "Procès-verbal: Le Bureau dresse le procès-verbal des opérations. Il en établit un extrait dont un exemplaire est affiché au pilier public et un autre transmis au préfet."

Alors je demanderai à M. le Président qu'il aille voir dans quel tiroir ce procès-verbal traîne. Merci.

Réponse de M. le Président

Le nécessaire sera fait.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Le Bureau a reçu, comme tous les conseillers d'ailleurs, les documents suivants:

- *Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Myriam Coleman concernant la qualité du tri des déchets*
- *Le Communiqué de la Municipalité N° 2/2014-2015 qui relate les principales décisions et activités de la Municipalité du 23 août au 19 septembre 2014.*

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,*

La Municipalité aura d'autres communications mais auparavant elle souhaite s'associer à l'émotion et à la tristesse qui a touché ce Canton cet après-midi et ce soir suite à l'accident

d'hélicoptère qui a décapité la direction de la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs, dont son Président, accident qui a fait 5 morts, et deux blessés parmi lesquels plusieurs personnalités bien connues dans la région.

J'ai été interpellée aussi ce soir par Mme Geneviève Bonzon, conseillère communale, qui a travaillé plus de 30 ans à la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs, qui est à la retraite depuis 2 mois, et qui me disait aussi toute son émotion. Emotion que je partage également et qui était présente dans de nombreuses séances cet après-midi.

Je vous demande de vous associer à ce deuil et de manifester notre émotion en observant une minute de silence et en vous levant.

Une minute de silence.

La Municipalité aura effectivement des réponses orales à des questions. J'en aurai une sur le site Internet suite à une intervention de M. Richard Neal et M. Olivier Golaz répondra à une question de M. Richard Neal également sur les places de stationnement des bus scolaires et à une question de Mme Suzanne Sisto-Zoller sur le Parc des Cèdres.

Avant, un commentaire sur les documents que vous trouvez sur vos tables et que je vais commenter par ordre de grandeur !.

- *Le guide "A Vélo dans l'Ouest" qui a été réalisé par le délégué de la mobilité douce du SDOL et qui a été distribué par la première fois aux 23000 personnes qui se sont baladées de toutes les manières possibles sur les 23 kilomètres dans l'Ouest lausannois lors de la fête de district "Cap sur l'Ouest". Ce petit guide propose trois balades à vélo dans l'Ouest lausannois et peut être obtenu auprès des administrations des huit communes de l'Ouest lausannois.*

Je profite de cette occasion pour remercier tous les partenaires de "Cap sur l'Ouest" qui ont œuvrés ce jour-là: Police, Protection civile ainsi que le Comité d'organisation.

- *Vous trouvez également sur vos tables le rapport d'activités 2013 de la Commission Intégration Suisses Etrangers, qui attendait un message de son Président, mais que nous avons finalement sorti.*
- *Le journal "Connexions" des tl, que vous recevez régulièrement, qui contient un article sur la gare de Renens.*
- *Un dépliant "Renens en mouvement" qui est en fait un set de table. Celui-ci a été diffusé auprès des cafetiers et restaurateurs de la Ville et beaucoup d'entre eux l'ont pris. C'est un résumé, qui est également disponible sur le site Internet, montrant l'ensemble des projets en route ou en projet dans notre Commune.*

REPONSE ORALE

A la question de M. le Conseiller communal Richard Neal relative au site internet

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En date du 30 janvier 2014, M. le Conseiller communal Richard Neal a posé au Conseil communal une question relative au site internet. Il avait testé l'envoi d'un mail aux conseillers communaux sur le site internet de la Commune de Renens et il avait été étonné de ne pas recevoir de réponse. Le secrétariat municipal a procédé à des essais avec l'aide du webmaster externe, sans constater de dysfonctionnement.

Cependant, depuis la mise en ligne du nouveau site internet en juin 2014, une nouvelle technologie est utilisée. Le système de mail aux conseillers communaux a donc été testé à nouveau. Des mails ont été envoyés à deux conseillers communaux, dont M. Neal ainsi qu'un conseiller municipal, qui ont tous confirmé leur bonne réception.

Ce test s'est donc avéré concluant, les messages aujourd'hui arrivent bien à leur destinataire.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de M. le Conseiller communal Richard Neal relative au site internet.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

REPONSE ORALE

A la question de M. le Conseiller communal Richard Neal relative à l'avenue du Temple

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En date du 19 juin 2014, M. le Conseiller communal Richard Neal a posé au Conseil communal une question relative à l'utilisation des places de parc signalées "bus scolaire" à l'avenue du Temple et dans le reste de la ville ainsi qu'à la signalisation manquante sur ces places.

Les places jaunes situées aux abords de plusieurs écoles de la Commune sont souvent utilisées, le soir, comme places de parc pour des véhicules privés. Il en résulte dès lors des difficultés de croisement surtout à l'avenue du Temple limitée à 30 km/h.

En automne 2013, le Service de la Culture-Jeunesse-Sport a approché la PolOuest afin de lui faire part du problème de place de stationnement pour le bus scolaire communal qui ne parvenait pas à s'arrêter. Il s'agissait de définir un endroit adéquat auprès de chaque établissement scolaire permettant de prendre en charge ou déposer les élèves en toute sécurité. Ces places répondent ainsi aux mesures préventives et limitent ainsi les risques d'accidents, surtout vis-à-vis des enfants en bas âge. Elles ont été balisées dès la publication

dans la FAO, selon la procédure en vigueur, permettant ainsi de répondre à ce besoin dans les meilleurs délais.

Pour répondre à la question de M. Neal, il faut mentionner que les travaux d'aménagement ne sont pas terminés. En effet, des panneaux de signalisation viendront compléter le marquage et interdiront le stationnement en tout temps, afin de ne pas créer de gêne sur la chaussée.

Les seules exceptions seront à la rue du Simplon ainsi qu'au chemin de la Roche où le stationnement sera autorisé le soir dès 19h00 et jusqu'à 06h00 ainsi que les dimanches et jours fériés.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de M. le Conseiller communal Richard Neal relative à l'avenue du Temple.

REPONSE ORALE

*Aux questions de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller
relatives au parc public de la place de la Gare*

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 2014 et suite à une opération de police à la place de la Gare, Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller a posé trois questions par rapport au parc public derrière les bâtiments de la place de la Gare 2 à 6.

- 1) *Ne pourrait-on pas dans le même mouvement remettre en ordre le mobilier urbain du parc ? Deux bancs ont été déplacés et ne sont plus à disposition des personnes qui viennent bavarder ou lire à l'ombre dans le parc. Habitant sur place, je peux témoigner qu'il y a une diversité d'utilisateurs de ce parc et on pourrait en tenir compte, surtout à l'orée de l'été.*

Dans sa séance du 4 juillet dernier, la Municipalité a décidé, pour inciter la population riveraine à se réappropriier les lieux, d'entreprendre les aménagements suivants dans le parc de la Gare, soit :

- *Réparation de toute l'installation lumineuse*
- *Remise en place et en état des bancs publics*
- *Aménagement de deux zones ludiques simples avec jeux pour enfants en bas âge*
- *Pose d'une signalétique spécifique aux trois entrées du parc interpellant la population au respect des lieux.*

- 2) *Peut-être serait-ce aussi le moment d'instaurer ou d'intensifier le dialogue avec les utilisateurs qui ont parfois un comportement peu respectueux des lieux, par l'intermédiaire des travailleurs sociaux de proximité ?*

Pour rappel, les travailleurs sociaux de proximité de Renens et Chavannes-près-Renens font partie du groupe de travail qui a été constitué dans le cadre de l'Observatoire de la sécurité, lequel s'occupe de gérer la problématique du parc.

Dans les mesures qui ont déjà été prises, il est important de relever l'intervention coordonnée de la Police cantonale et de PolOuest le 4 juin 2014 qui a permis l'interpellation de plusieurs individus et la saisie de stupéfiant et de somme d'argent. Cette action a pacifié la situation

Parallèlement à l'intervention de la police, une documentation de la Fondation contre l'alcoolisme avec un courrier de sensibilisation des Municipalités de Renens et Chavannes-près-Renens a été envoyée à tous les points de vente d'alcool des environs du parc.

En outre, le travailleur social de proximité de Renens a prévu d'intensifier ses passages afin de renforcer les liens avec les usagers. Il n'est pas non plus exclu d'avoir recours à la Fondation Urgence Santé qui dispose d'une unité pouvant consolider l'action sociale dans le parc si la situation devait à nouveau se dégrader.

Pour terminer, une inauguration du parc réaménagé avec les habitants du quartier sera organisée au début de l'automne, ceci afin de donner un nouveau départ au lieu. Cette inauguration sera également l'occasion d'entendre les suggestions des riverains et des usagers réguliers sur d'éventuels aménagements complémentaires.

- 3) Ce parc n'a pas de nom. Dans le journal, il a été appelé "Parc des Anges", et même "Engelplatz" dans le Blick... Ne pourrait-on pas lui trouver un nom ? Ou officialiser celui-ci, bien qu'il ne vienne que du nom d'un commerce qui le jouxte ?

Afin d'encourager la nouvelle dynamique amorcée par les aménagements précités, la Municipalité a décidé de rebaptiser ce parc: "Parc des Cèdres", en référence aux trois cèdres centenaires qui le structurent et qui lui confèrent ainsi une légitimité d'appellation.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu aux questions de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller relatives au parc public de la place de la Gare.

Je profite d'avoir la parole pour faire juste un tout petit peu de publicité, si vous permettez Mme la Syndique, pour signaler que ce samedi aura lieu la revue des pompiers avec une partie officielle qui se tiendra sur la Place du Marché à 16h00. A bon entendeur. Merci.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Myriam Coleman concernant la qualité du tri des déchets

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs le Municipaux,
Chers Collègues,*

Au nom du groupe Les Verts je souhaite remercier la Municipalité pour la réponse qui a été fournie à l'interpellation de Mme Myriam Coleman concernant la qualité du tri des déchets. C'est une réponse qui est très complète, qui nous amène un certain nombre d'informations très intéressantes mais qui a suscité chez nous et chez moi un certains nombres de questions ainsi qu'une remarque plus générale.

Je vais commencer par les questions. La première étant celle de savoir quel a été le bilan de la séance d'information qui a eu lieu le 25 septembre 2014 à l'attention des concierges des divers immeubles de Renens? De savoir si la participation était bonne et si les informations ont pu passer comme il l'était souhaité par la Municipalité?

La deuxième question était celle de savoir où nous en sommes dans la mise en place, qui avait été demandée lors de l'approbation par ce Conseil du Règlement sur le tri des déchets, de points de collectes fixes notamment au niveau des métaux et des piles? De savoir ce qu'il reste à faire en la matière.

Une troisième question, là on sort un petit peu de la réponse à cette interpellation mais je me permets quand même de la poser. C'est la question qui a trait à la mise en place de nouvelles filières de recyclages notamment celles ayant trait aux berlingots ou à d'autres types de plastiques que ceux qui peuvent être recyclés aujourd'hui dans les déchèteries mobiles ou fixes. Nous n'attendons pas forcément de réponse ce soir, cela pourra attendre.

Et j'avais une remarque à faire qui n'engage que moi et pas forcément le groupe Les Verts. J'avoue être un petit peu dubitatif quant à la stratégie qui est mise en place pour lutter contre le dépôt de plastique dans les déchets verts. Je ne suis pas sûr que le message que l'on fait passer à la population soit le bon car je ne suis pas sûr que tout le monde se rend compte que certains sachets sont biodégradables et que d'autres ne le sont pas. Aujourd'hui, enfin vous le dites dans la réponse et je crois que tout un chacun peut le constater en ouvrant une benne à compost d'un immeuble, on trouve énormément de sacs en plastique. Ce qui est assez logique, les habitants des immeubles mettent leur compost dans des sacs plastiques sans se demander si ceux-ci sont biodégradables ou pas, et s'ils ne sont pas au courant que ce même compost est utilisé après coup pour faire de l'engrais, enfin d'abord de la méthanisation puis remis sur les champs, et bien c'est normal qu'il y ait cette pollution. Vue qu'il n'y a pas une uniformité à Renens au niveau des sacs, que certains commerces donnent des sacs biodégradables et d'autres pas, je ne suis pas sûr que le message soit le bon, celui-ci me semble un petit peu biaisé et pas très clair. De ce fait, je ne sais pas si c'est vraiment la bonne marche à suivre.

Et si je pouvais émettre un souhait c'est que l'information qui est donnée à la population ne se limite pas qu'à la Place du Marché, comme c'est trop souvent le cas, mais passe aussi par les quartiers car il y a quand même beaucoup de monde qui ne fréquente pas la Place du Marché et qui, du coup, est privé de cette information. Je sais bien que cela demande

beaucoup de temps et d'énergie et que le Service Environnement-Maintenance n'a pas que cela à faire mais c'est un souhait que j'émets aujourd'hui que si on pouvait, dans ce cadre-là mais comme dans d'autres cadres aussi, essayer d'informer la population en allant dans les quartiers et pas uniquement sur la Place du Marché. Je vous remercie.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

J'apprécie quand même que M. Alberto Mocchi ait trouvé assez bien malgré les quelques remarques suivantes qu'il a posées.

Alors les questions que vous avez. S'agissant du bilan de la séance destinée aux concierges et aux gérances, oui c'était une belle soirée à laquelle 70 personnes ont participé. Il y a eu six présentations, nous avons parlé du tri des déchets, ensuite c'est le collecteur des déchets qui a parlé des problématiques qu'il rencontrait lors de sa tournée. L'adjudant Dudan qui est le responsable de Partenariat pour la Police était également présent. Au niveau des espaces verts, en plus de toute la problématique du tri des déchets, nous avons attiré l'attention des concierges sur les places de jeux privées pour lesquels il y a des devoirs, en tout cas moraux, de faire des contrôles. Certains contrôles doivent être effectués régulièrement chaque mois et d'autres chaque année. Ce sont des spécialistes qui évaluent cela, donc c'était l'occasion de donner ces informations et puis surtout d'écouter un petit peu tout ce qui se passait sur le terrain de la part des concierges. Cette séance n'était pas uniquement destinée aux concierges, elle était aussi destinée aux gérances, malheureusement seules cinq étaient présentes, ça c'était un petit peu décevant par rapport aux 70 personnes présentes.

En ce qui concerne les piles; oui nous avons des poubelles qui ont été remises. Les anciennes poubelles jaunes, qui posaient des soucis, qui coulaient, ont été remplacées par des poubelles grises qui se trouvent à 13 endroits différents sur la Commune de Renens et cela fait partie du dernier Info-Déchets de 2014, celui que vous recevez en début d'année.

Concernant la filière des berlingots, cela c'est plus difficile. C'est toujours à l'étude, ce n'est pas abandonné, il y a des essais pilote qui se font. Ce qu'il faut bien voir, c'est que pour aller dans ces filières, il faut y aller par tonne, on n'y va pas avec quelques kilos. Un camion c'est 40 tonnes, donc il faut vraiment que cela en vaille la peine aussi au niveau écologique, s'il y a plus de déchets, il y a le train. Mais la problématique actuelle est qu'il n'y a "pas assez". Toutefois, avec nos partenaires dans SRS et la Ville de Lausanne également, nous suivons cette évolution.

Pour le plastique; en fait lorsque vous faites de la méthanisation et puis du compostage, le plastique doit être trié sur site car il doit être retiré, et il l'est, cela donne du travail au gens. Ce travail engendre simplement des coûts supplémentaires à ajouter pour l'évacuation des déchets organiques qui coûtent de l'ordre de CHF 80.- à CHF 100.- la tonne. Alors s'il y a beaucoup de plastique cela augmente le prix car ce sont des petites mains qui doivent faire cela. Au niveau de l'information, le prochain Info-Déchets est en préparation et une bonne partie est consacrée à ce sujet: le bon réflexe. Je ne vous cacherais pas que cela n'est pas facile parce que le meilleur du meilleur serait de ne pas en avoir. Nous avons des problèmes d'odeur, de moustiques suivant dans quel lieu on est, mais en tout cas un sac biodégradable

cela est souhaitable. Il y a des grands commerces qui ont fait le pas, d'autres pas, nous avons des bonnes relations avec eux et nous faisons de l'incitation, simplement cela se mettra en place au niveau suisse.

Je crois avoir répondu à toutes vos questions et remarque. De toute façon c'est un travail permanent, c'est une évolution permanente et nous pouvons en causer une fois en bidirectionnel ou bien vous revenez avec une question précise mais je crois, dans le cadre présent, avoir répondu à tout. Merci.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

Réaction suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Myriam Coleman concernant la qualité du tri des déchets

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai lu avec intérêt la réponse à Mme Myriam Coleman et écouté avec intérêt les explications de M. Jean-Marc Dupuis.

De façon générale, je suis très content des choix que Renens a fait dans sa politique de recyclage. Dans certaines communes que je ne nommerai pas, les gens ont l'impression que leurs autorités se reposent sur la taxe au sac pour ne rien faire en se disant que puisque de toute façon les gens ont intérêt à trier, la Municipalité peut se dispenser d'agir.

En revanche chez nous, elle tire à la même corde que les habitants et nous aide à trier par les nombreux conseils fournis, par les stands ludiques, par les diverses déchèteries et par des choix techniques qui nous facilitent la tâche, comme celui de permettre le recyclage des déchets cuits.

Je trouve également bien que nous ayons compensé la taxe forfaitaire par habitant, ni sociale, ni incitative, par une subvention équivalente et que l'on ait trouvé une solution pour les langes afin de ne pas surcharger les familles.

Certes, on peut toujours faire mieux, comme le signale M. Alberto Mocchi, mais je connais suffisamment de gens dans d'autres communes qui se plaignent pour apprécier ce que nous avons mis sur pied à Renens.

Ceci dit, il y a des choses qui me préoccupent dans la partie du rapport qui parle des fraudes. Comme M. Gian-Luca Ferrini à un de ces derniers Conseils, je trouverais choquant qu'on pénalise des gens qui trient bien, seulement parce qu'ils se trouveraient par hasard habiter dans le même immeuble que d'autres qui trient mal. Qu'on mette la pression sur les gérances pour qu'elles mettent à disposition les conteneurs demandés et qu'elles incitent les locataires à bien trier, soit. Qu'on amende les locataires contrevenants, soit (je vois qu'on a pu en attraper 200 en quelques mois). Mais de grâce n'embêtons pas ceux qui jouent le jeu du civisme !

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Merci M. Jean-Pierre Leyvraz de cette brillante introduction qui me fait plaisir et que je ne manquerai pas de transmettre au Service parce que, je ne suis absolument pas tout seul responsable, il y a beaucoup de gens qui font aussi beaucoup d'effort et toute la Municipalité l'a aussi entendue de vive voix.

Concernant la pénalisation, alors il faut faire attention, l'amende aux contrevenant comme vous le dites, tire sa source de la loi fédérale qui dit que toute personne qui produit des déchets en finance son élimination, donc en fait ce rapport il est là.

Par rapport aux gérances, proprement dit, la Commune à deux choix. Pour l'instant nous avons choisi une optique de ne pas laisser trainer "du chénit" partout, parce que ce qu'il se passe dans des communes voisines, dont Lausanne par exemple ou d'autres, c'est que lorsqu'il y a des déchets complètement non conformes, ceux-ci sont laissés in situ donc cela fait du chénit pas possible pendant une semaine ou deux et puis après la gérance mandate quelqu'un et puis refacture à ses locataires. Nous, nous ne refacturons rien aux locataires, cela je vous rassure tout-de-suite, simplement, et c'est tout le travail que nous sommes en train de faire avec les gérances par rapport à fournir le bon matériel et puis sortir les poubelles au bon moment, enfin respecter le Règlement car tout est dedans et c'est la prestation qui est faite par la Commune pour justement enlever ces déchets pour ne pas les laisser 15 jours dedans.

A ce jour, je sais que les gérances, c'était l'interpellation de M. Gian-Luca Ferrini la dernière fois, ont envoyés des lettres de menace, mais à ma connaissance, au jour d'aujourd'hui, il n'y a aucune facture qui est partie. Nous nous sommes renseignés à ce sujet-là, c'était de la menace en disant que les frais allaient être répartis. Pour l'instant elles ne l'ont pas fait et cela c'est très délicat au niveau base légale parce qu'il y a des avis de droit qui existent à droite à gauche, notamment sur la loi fédérale que je viens de vous mentionner où il n'est pas question d'avoir des punitions collectives. Par contre, s'il y a des prestations qui sont faites d'une façon ou d'une autre, une gérance pourrait très bien les refacturer. Maintenant, c'est vraiment délicat parce que certains font bien et d'autres pas. Donc pour l'instant nous en sommes là, c'est vraiment tout frais mais nous n'allons pas nous acharner, comme vous le disiez, sur les personnes qui feraient juste dans les immeubles où il y a des soucis, nous préférons nettement le dialogue et l'information plutôt que la répression.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Intervention concernant le Communiqué de la Municipalité N° 2/2014-2015
"Evolution du nombre de chômeurs et demandeurs d'emploi à Renens"

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

J'ai regardé attentivement les chiffres du nombre de demandeurs d'emploi et de chômeurs du moment que j'avais demandé à ce qu'ils nous soient communiqués régulièrement. Comme vous l'avez constaté, et je pense que nous n'êtes pas insensibles, le taux de chômage à Renens est assez élevé par rapport à la Suisse et au Canton de Vaud.

J'ai une question, que j'aurais pu faire sur le ton d'une interpellation mais je pense que l'on me répondra quand même un jour ou l'autre. Serait-il possible de connaître dans quel secteur les chômeurs se retrouvent. Est-ce que c'est plutôt dans le bâtiment, dans les banques, dans les bureaux, etc... pour connaître un petit peu la population.

Par rapport à cela, je me suis dit qu'il y avait à Renens, dans les prochaines années, de gros chantiers; on nous dit que cela sera bénéfique pour Renens. Mais est-ce que cela sera bénéfique pour notre population aussi? On va devoir s'adresser à des entreprises ou la Commune devra peut-être mettre sur pied une certaine surveillance, par exemple, et dans ce cas-là il faudra peut-être se rappeler qu'il y a des gens qui sont au chômage et qui n'attendent que des propositions de nos entreprises pour pouvoir travailler.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons ces informations et nous vous les donnerons. Nous connaissons quels secteurs sont les plus touchés.

S'agissant de votre autre interrogation, nous sommes soumis à la loi sur les marchés publics et puis finalement ce n'est pas forcément toujours l'entreprise la plus proche qui obtient le mandat. Mais nous sommes sensibles à votre question bien sûr.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et remercie la Municipalité pour ses réponses.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. Vincent Keller, Président de la COFIN, a informé M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

- **Mme Irina Krier, Membre de la CUAT**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,*

J'ai le plaisir de vous annoncer que la CUAT a donc élu un nouveau Président lors de sa dernière séance; il s'agit de M. Byron Allauca.

Durant cette séance, nous avons également reçu une présentation de la part de la Municipalité à propos de l'avancement de l'étude des plans de quartier de Kodak qui n'est

pour l'instant pas terminée. Donc nous suivons le dossier et puis j'espère que l'année à venir va apporter encore beaucoup de travail à cette Commission à laquelle j'ai eu le plaisir de participer. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

M. le Président demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

○ Commission des finances

- Suite à la démission de M. Michele Scala de la Commission des finances, le groupe PS présente M. Gian-Luca Ferrini, respectant ainsi la convention de législature.

○ Commission de gestion

- La présidence de la Commission de gestion sera assurée par M. Gérard Duperrex du groupe UDC pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.
- Suite à la démission de M. Christophe Kocher du Conseil communal de Renens, le groupe PS présente Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, respectant ainsi la convention de législature.

○ CUAT

- La présidence de la CUAT sera assurée par M. Byron Allauca du groupe Fourmi rouge pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

D'autre part, M. le Président informe de la création du Groupe de concertation politique sur le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois et que les conseillers suivants

seront les délégués du Conseil communal de la Ville de Renens au Groupe de concertation politique sur le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois:

- Mme Véronique Bovey-Diagne pour le groupe Les Verts,
- M. Florian Gruber pour le groupe PLR,
- M. Gian-Luca Ferrini pour le groupe PS,
- M. Gérard Duperrex pour le groupe UDC,
- M. Byron Allauca pour le groupe Fourmi Rouge.

Suppléants:

- M. Seljim Ibrahimy pour le groupe Les Verts,
- M. Stéphane Montabert pour le groupe UDC.

M. le Président ouvre la discussion sur ces communications.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission - Préavis N° 54-2014 – Adoption d'un règlement concernant le subventionnement des études musicales

M. le Président prie Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Présidente-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 7 juillet 2014 à 19h00 dans les locaux du service Culture, Jeunesse et Sport. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Ali Korkmaz, Florian Gruber, Antoine Bianchi, Nadia Carota, Silvio Torriani, Ali Kilinc, Gerard Duperrex et Patricia Zurcher, présidente rapportrice.

La Municipalité était représentée par Mme Myriam Romano-Malagrifa, Municipale Culture, Jeunesse et Sport, M. Jean-François Clément, Municipal Finances et Cultes, et de Mme Michelle Dedelley, cheffe de service CJS.

Suite à une seconde réunion de la commission le 15 septembre 2014, les amendements proposés initialement, contestés sur leur forme, ont subi des modifications approuvées à l'unanimité des commissaires.

Cadre du préavis

Une brève présentation des principaux éléments du préavis 54 nous est faite par Mme Romano-Malagrifa.

Elle nous explique que c'est un préavis technique qui fait suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur les écoles de musique (LEM) en janvier 2012 et août 2012. Cette loi est destinée à permettre la mise à niveau des conditions de travail des enseignants, l'harmonisation des

écolages sur le plan cantonal, et l'accès de tout un chacun, quel que soit son revenu, à l'enseignement musical.

Avec l'entrée en vigueur de la LEM, il faut savoir que les communes sont désormais tenues de:

- Verser une subvention par habitant, qui passera de CHF 5.50.- en 2013 à CHF 9.50.- en 2017. Cette subvention sera versée par les communes à la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), qui le redistribuera aux écoles affiliées. Pour Renens, en 2013, cela a représenté 110'891.-, soit 20'162 habitants x 5.50.-. Jusqu'en 2017, ce montant augmentera de 20'000.- environ par année.
- Fournir gratuitement les locaux nécessaires à l'enseignement de la musique
- Garantir l'accessibilité financière à l'enseignement en accordant des aides individuelles. Les communes décident elles-mêmes du montant et des modalités de ces aides par l'élaboration d'un règlement.

Le présent préavis traite précisément du règlement et du barème d'attribution des subventions élaborés par la Municipalité de Renens.

Concernant le barème des subsides aux études musicales, Mme Romano-Malagrifa et Mme Dedelley nous informent que certaines communes ont fait le choix d'attribuer un montant fixe aux familles concernées, quelle que soit leur situation financière. À Renens, on a cherché plutôt à soutenir les bas et les moyens revenus, afin de leur permettre l'accès aux cours de musique. Afin de garder un peu de souplesse, la Municipalité a opté pour un rabais en pourcent appliqué sur le tarif de l'écolage.

- Concernant les incidences financières, il a été retenu pour hypothèse pour le présent préavis que la moitié de la centaine d'élèves habitant Renens et fréquentant l'EMR ou l'Ecole de la Fanfare de la Clé d'argent pourraient bénéficier d'une aide individuelle.

En partant de cette hypothèse, la dépense estimée pour l'année 2014 serait de CHF 23'750.- pour le second semestre. Dès lors, pour l'année 2015, un montant de CHF 48'000.- serait porté au budget en cas d'acceptation du présent préavis.

Questions des commissaires

Question 1: Une commissaire relève que jusqu'à présent, l'Ecole de musique de Renens (EMR) soutenait les adultes suivant un cours de musique chez elle et présentant un bas revenu en leur accordant un rabais. Pourra-t-on encore soutenir ces personnes-là à l'avenir ?

Réponse: La nouvelle loi n'exige pas des communes qu'elles soutiennent les adultes suivant un cours de musique, et cela quel que soit leur revenu. L'aide communale dans sa forme réactualisée ne s'adresse qu'aux élèves de moins de 25 ans.

Selon Mme Romano-Malagrifa, l'école pourrait toutefois faire le choix de continuer à accorder une réduction à ces personnes. Ce point-là n'est toutefois pas encore certain et devrait être clarifié dans les mois à venir.

Question 2 : L'EMR va-t-elle se porter mieux financièrement avec les changements opérés à la suite de l'entrée en vigueur de la LEM, va-t-elle plutôt y perdre des plumes ou n'y aurait-il pas de changements pour elle ?

Réponse: Tout cela est encore en chantier et des choses vont certainement encore être adaptées et modifiées. Il est donc difficile d'évaluer la situation à ce stade-là. Le but de cette nouvelle loi, c'est qu'aussi bien du côté des enseignants que du côté des élèves, tout le monde soit gagnant.

Question 3 - Est-ce qu'on tiendra compte du barème familial si plusieurs enfants d'une même famille suivent des cours de musique ?

Réponse: Le barème proposé par Renens est assez généreux, comparé à celui mis en place par d'autres communes.

Prilly et Payerne par exemple sont beaucoup moins généreux. À Bussigny en revanche, il n'y a pas de plafonnement: la subvention est de 75% dès CHF 45'000.- de revenu familial annuel brut.

En ce qui concerne l'EMR, les tarifs exacts qui seront pratiqués dès la rentrée ne sont pas encore connus. L'EMR vient tout juste d'entrer dans l'EMVR, une association faîtière regroupant actuellement 4 écoles de musique. On ne connaît donc pas encore l'écologie prévu par la faîtière, mais on peut partir d'une moyenne de CHF 2000.-/an.

Question 4 : Pourquoi est-il prévu que la subvention par habitant passe de CHF 5,50 à CHF 9,50 en 4 ans?

Réponse: C'est le plan de financement qui a été prévu comme ça au niveau cantonal, pour éviter que l'ajustement ne se fasse en une seule fois, ce qui aurait été un coup d'assommoir pour les communes.

Question 5 : Avec le nouveau système mis en place, le montant des écolages ne sera plus de la seule compétence des écoles de musique. Or il y a une volonté claire d'unifier les tarifs sur le plan cantonal, même si l'on ne peut pas tout unifier. Les écoles auront-elles toujours la possibilité d'adapter les nouveaux tarifs à la situation familiale des élèves, en accordant par exemple certains rabais?

Réponse: La situation n'est pas très claire et va sans doute changer encore. Le souhait de Renens, pour l'instant, est de pouvoir offrir aux parents le subventionnement auquel ils ont droit aussi vite que possible, soit dès la rentrée scolaire 2014. Il faut savoir en effet que le règlement dont il est question doit encore être validé par le Canton, ce qui prendra un peu de temps.

S'il devait s'avérer que les écoles de musique perdent leur pouvoir de "faire un geste" pour le 2ème ou le 3ème enfant par exemple, la Commune aurait encore la possibilité de modifier certains éléments de son règlement pour palier à cet inconvénient.

Question 6: Le barème sera-t-il modifiable en tout temps, en fonction des "réalités du terrain" qui apparaîtront au fil des mois et des années?

Réponse: Oui, ce barème est modifiable, et il pourrait être modifié aussi en fonction de l'état des finances de la Commune. Pour l'instant, les montants ont été calculés de façon approximative.

À savoir aussi que le montant maximal annuel du coût des études musicales donnant droit à un subventionnement est de CHF 2000.-. En précisant que ce montant est calculé par enfant, et non par famille. Ce montant de CHF 2000.- correspond au coût moyen d'un

cours de musique, qui se situe en général entre CHF 1500.- et CHF 2'000.- par année et par enfant. Lorsque plusieurs enfants d'une même famille suivent des cours de musique, chacun des enfants a droit au subventionnement.

Question 7: *A-t-on envisagé de pouvoir modifier le plafonnement en fonction du revenu?*

Réponse: *Quand on sait que la plupart des cours coûtent en moyenne CHF 1'500.- par année, une subvention maximale de CHF 2000.- par année et par enfant est relativement élevée. Les communes sont tenues par la loi d'allouer des aides individuelles, mais le montant de ces aides se discute dans chaque commune et Renens s'est montrée généreuse.*

Il est bien précisé que ce subventionnement ne prend pas en compte la location d'un instrument, puisque cela n'est pas prévu par la loi.

Il est précisé aussi que les aides individuelles concernent aussi les élèves renanais suivant des cours dans des écoles de musique situées hors de Renens, à condition que celles-ci soient membres de la FEM.

Question 8 : *Comment les parents d'enfants musiciens seront-ils informés des aides individuelles auxquelles ils pourraient avoir droit?*

Réponse: *Il faudra bien communiquer, notamment par le biais du Carrefour Info Renens, afin que même ceux qui ne font pas encore de musique soient mis au courant et n'hésitent pas à se lancer. Pour les parents dont les enfants fréquentent déjà une école de musique, ils seront informés par les directeurs et les enseignants de ces écoles.*

Question 9: *Comment les parents devront-ils procéder pour toucher l'aide individuelle, s'ils y ont droit?*

Réponse: *Les parents devront en faire la demande auprès du service CJS et devront, pour ce faire, présenter un certain nombre de documents attestant de leur situation financière. Ils devront pouvoir attester aussi que l'enfant suit bel et bien des cours. Les parents paieront dans un premier temps le prix du cours (semestre), puis la Commune leur retournera le montant de l'aide à laquelle ils ont droit.*

Question 10: *Avons-nous l'assurance que l'Ecole de la Source, qui ne souhaite pas faire partie de la FEM, continuera à toucher une aide de la Commune de Renens, comme c'était le cas jusqu'ici ?*

Réponse: *Pour l'instant, nous avons décidé de ne pas toucher à l'aide que nous leur versons. Mais nous ne savons pas comment ça se présentera dans quelques années.*

Si la Commune de Renens devait se retrouver à payer à double, donc à verser deux types de subventions selon les écoles de musique, cela pourrait lui poser des problèmes sur le plan financier.

Question 11: *Que pourrait-on faire pour les familles appartenant à la classe moyenne et touchant un revenu familial mensuel brut un peu supérieur à CHF 8'000.- ? N'y a-t-il pas moyen d'éviter l'effet de seuil pour ces familles-là?*

En effet, en l'état actuel des choses, une famille dont les deux enfants suivent un cours à l'EMR et qui se situe un peu au-dessus du "revenu plafond" prévu dans le barème sera soumise, dès la rentrée, aux changements suivants :

- Augmentation du prix des cours due à la LEM
- Perte probable du rabais de 20% accordé jusqu'ici par l'EMR dès le 2ème enfant suivant ses cours
- Aucun droit à une aide individuelle pour compenser ce double renchérissement, car revenu familial supérieur au revenu "plafond".

Réponse: L'entrée en vigueur de la LEM et des règlements communaux concernant le subventionnement des études musicales sera un chamboulement pour toutes les écoles de musique. Ces changements ont été souhaités, bien sûr, mais dès qu'on standardise, il y a toujours des gagnants et des perdants... Et l'on ne peut pas subventionner tout le monde!

Il faut savoir aussi que la Municipalité a payé à double depuis 2012, en payant la subvention accordée jusqu'ici aux écoles de musique de Renens, plus la subvention par habitant due depuis l'entrée en vigueur de la LEM!

Question 12: Qu'en est-il de l'école de la Clé d'argent? Va-t-elle connaître les mêmes conditions et changements que l'EMR?

Réponse: La Clé d'argent est une fanfare, elle appartient donc à la catégorie "musique populaire" et s'est vue automatiquement reconnue par la FEM. Les fanfares font partie d'une autre association faîtière, et pour ces écoles, le changement s'est fait tout seul.

Question 13: Le Conseil de Fondation de la FEM est-il composé de salariés ou de bénévoles?

Réponse: Le Conseil de Fondation se réunit une fois par mois, mais nous n'en savons pas beaucoup plus à leur sujet. Concernant ses membres, c'est le Conseil d'Etat qui en nomme 7 des 17, et les 10 autres sont nommés par les autorités communales.

Les commissionnaires n'ayant plus de questions, les représentants sont remerciés pour leurs réponses.

Délibérations de la commission

Après avoir entendu les réponses à ses questions, la commission a délibéré. Elle a émis le vœu et proposé les amendements suivants :

Vœu 1:

Que le soutien financier accordé jusqu'ici à l'Ecole de musique de la Source perdure sur le long terme, dans un esprit de soutien à la diversité des enseignements musicaux.

Amendement 1 à l'art. 4 du règlement - Participation financière de la Commune:

Afin d'éviter un effet de seuil dissuasif pour les familles, le barème appliqué par la Municipalité n'est pas plafonné.

Amendement 2 à l'art. 4 du règlement - Participation financière de la Commune:

À partir de deux enfants d'une même famille suivant un cours de musique, la subvention accordée pour chacun des enfants sera augmentée.

Au vote, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis 54-2014 et propose au Conseil communal de la suivre dans cette décision, y compris sur les amendements qu'elle propose.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La discussion n'étant pas demandé, M. le Président clôt la discussion et informe qu'il va soumettre au vote les amendements proposés par la Commission et rappelant l'art. 89 du Règlement du Conseil qui précise que les votes sur les amendements laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond.

Amendement N° 1 à l'art. 4 du règlement - Participation financière de la Commune:

Afin d'éviter un effet de seuil dissuasif pour les familles, le barème appliqué par la Municipalité n'est pas plafonné.

C'est à l'unanimité que l'amendement N° 1 est accepté.

Amendement N° 2 à l'art. 4 du règlement - Participation financière de la Commune:

À partir de deux enfants d'une même famille suivant un cours de musique, la subvention accordée pour chacun des enfants sera augmentée.

C'est à l'unanimité moins une abstention que l'amendement N° 2 est accepté.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Patricia Zurcher Maquignaz de procéder à la lecture des conclusions **amendées**.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 54-2014 de la Municipalité, du 26 mai 2014,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le Règlement **amendé** concernant le subventionnement des études musicales.

ACCEpte les charges supplémentaires au budget 2014 inhérentes au présent préavis.

C'est à l'unanimité que les conclusions amendées de ce préavis sont acceptées.

M. le Président remercie Mme Patricia Zurcher Maquignaz ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

12. Rapport de commission – Préavis N° 56-2014 – Arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vincent Keller**, Président de la Commission des finances donne lecture de son rapport.

*Monsieur le Président du Conseil,
Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

La commission des finances s'est réunie le lundi 15 septembre 2014 pour traiter le préavis 56-2014. Pour l'occasion, Madame la Syndique accompagnait Monsieur le municipal des finances Jean-François Clément ainsi que Monsieur le boursier communal Michael Perrin pour la présentation du préavis et les réponses aux différentes questions.

En préambule, il est précisé que l'arrêté d'imposition est à nouveau établi sur deux années au lieu d'une précédemment. Ceci pour des raisons de stabilité de l'impôt d'une part (les contribuables, le boursier et plus généralement l'économie aiment la stabilité), pour éviter des querelles électorales d'autre part, puisque les élections communales générales se dérouleront en février 2016.

Une réforme de la fiscalité des entreprises est actuellement discutée au niveau cantonal. Si cette réforme est acceptée, elle impacterait significativement les finances communales dès l'année 2020. Les premières estimations font état de la somme de 3 millions de pertes nettes puisque le tissu économique communal est essentiellement constitué de PME. Les PME devraient voir leur charge fiscale baisser lorsque les multinationales la verrait augmenter.

Au niveau communal, les deux très gros investissements en cours et dans lesquels la Ville de Renens est partenaire – le tram et la gare – demandent de garder inchangé le pourcent de base de l'impôt cantonal (78.5%). Une baisse de l'une ou l'autre des entrées fiscales représenterait une menace sur ces investissements. D'autres projets moins conséquents, mais tout autant importants (tels que les collèges ou le réseau d'égouts), demandent aussi de garder les taux inchangés.

Il est à noter que la Municipalité est unanime sur les conclusions du préavis.

Au vote, les conclusions du préavis 56-2014 sont acceptées à l'unanimité des membres présents (10 oui, aucune abstention ni opposition).

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport de préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 56-2014 de la Municipalité du 25 août 2014,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De garder le taux actuel d'imposition communal au taux de 78.5%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour les années 2015 et 2016.

ADOpte

L'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour les années 2015 et 2016 tel que présenté par la Municipalité.

C'est à l'unanimité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

13. Rapport de commission - Préavis N° 57-2014 – Crédit d'étude pour l'agrandissement et la mise en conformité du Centre technique communal (CTC).

M. le Président prie M. Florian Gruber, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Florian Gruber**, Président-rapporteur de la Commission donne lecture de son rapport.

*Monsieur le Président du Conseil,
Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

La commission s'est réunie le 8 septembre 2014 à 19h00 au CTC de Renens. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Maria-del-Mar Rodriguez, Didier Divorne, Nadia Carota, Gérard Duperrex, Richard Neal, Robert Mulopo, Jean-Daniel Roulier et Florian Gruber, président et rapporteur.

La municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, municipale Urbanisme et Travaux, M. Jean-Marc Dupuis, municipal Bâtiments et Environnement et M. Jean-François Clément, municipal Finances et Cultes. La municipalité était accompagnée de M. Alain Lombardet chef de service des Bâtiments-Domains, de M. Martin Hofstetter, chef de service de l'Urbanisme et M. Philippe de Almeida, Architecte communal.

Cadre du préavis

Un préavis concernant l'optimisation des locaux administratifs avait déjà été proposé en 2008. Après réflexion, il en avait été conclu que les bâtiments existants suppléés par des locations suffisaient. Actuellement également, une réflexion sur la base des bâtiments existant est préférée avec comme principe de base de tenter de conserver les ~~trois~~ **quatre** services qui partagent le bâtiment du CTC ensemble (~100 personnes) pour des raisons de synergies. Il s'agit également d'améliorer l'efficacité énergétique et de redonner un peu d'espace aux collaborateurs.

Présentation du projet

L'idée de base lors de la mise au concours du projet consistait à ajouter un étage aux ateliers (partie arrière du bâtiment), cette dernière présentant une surface très importante et donc un gain potentiel très intéressant. Les trois bureaux d'architectes à qui le projet a été proposé ont soumis une idée similaire sur la base de l'ajout d'un étage au corps « administratif » du bâtiment. Entre autre point ayant présidé à ces propositions, la possibilité de mettre l'entrée du bâtiment aux normes vis-à-vis des personnes à mobilité réduite et l'amélioration de l'entrée (accueil) pour une meilleure « lisibilité » pour les clients et visiteurs du centre.

Dans le projet choisi, l'ajout d'un étage se fait par des blocs « indépendants » composés d'une ossature bois et qui sont posés un à un sur le toit puis réunis pour former l'étage. Cela permet une construction modulaire avec un minimum d'impact sur la structure du bâtiment et de ces employés.

Réflexion par rapport aux employés

Le canton a proposé une étude, sur la base de leur plus grand bâtiment, celui de la Riponne, qui définit un standard de surface au sol par employé. Ce standard est défini à 16.7 m² par employé. Ce standard inclus les passages, salles de réunion, etc. Au CTC la surface moyenne par employé est actuellement de 15.2 m² (14.4 au rez-de-chaussée et 16.6 à l'étage). À noter que ces prochaines années, il est estimé qu'environ 11 ETP devront être engagés et qu'il faudra bien leur fournir aussi une place de travail.

Un des buts principaux des municipaux et des chefs de service présents restant de conserver le CTC en un seul bloc et avec les trois services.

Avant-projet aujourd'hui

Parmi les buts techniques se trouvent la volonté de recherche d'économie dans la mise en œuvre. Par ailleurs, Jean-Marc Dupuis fait remarquer que la mise en place de panneaux solaires fait partie d'une stratégie de la municipalité mais que pour des raisons de planification et de budget, ce sont d'abord les bâtiments du 24 Janvier qui seront équipés. Le CTC pouvant faire l'objet d'une planification ultérieure.

Le modèle du choix, parmi les trois projets proposés s'est fait principalement sur les critères suivants :

- *Isolation*
- *Facilité de mise en place pendant la construction (perturber au minimum les employés et permettre de continuer le travail dans des conditions raisonnablement correctes)*
- *Facilité de montage de l'étage supplémentaire*

Questions des commissaires

A quelle réalité future correspond ce projet en termes d'ETP ?

Les calculs de surface par employés (16.6 m²) ont été faits sur la base d'une augmentation de 11 ETP avec, à court et moyen terme la vision de 1 à 5 ETP supplémentaires.

Sur quelle base un concours sur invitation plutôt qu'un concours ouvert a-t-il été choisi ?

Un projet doit être ouvert à tous dès lors que le budget dépasse les 250 KCHF.

Il est admis que la marge d'erreur est d'environ 50%. Il ressort que la mise au concours d'un montant allant jusqu'à 375 KCHF peut être proposé sur invitation sans déroger à la règle. Pour ce projet, les travaux sont estimés à 1.2 MCHF et la facture des architectes et ingénieurs à 303 KCHF. C'est cette dernière facture qui est déterminante (puisque c'est cette partie qui est mise au concours, les 900 KCHF de travaux étant ensuite mandatés à d'autres entreprises)

La question a d'ailleurs été soumise au canton qui a confirmé que ce cas rentrait bien dans les limites acceptables. Autre point, aucun des deux « perdants » du concours n'ont déposés de recours.

Par ailleurs, la mise au concours ouverte implique un budget important (100KCHF et plus) pour l'ouverture du concours et son traitement. Ce cas de figure semble raisonnable pour des bâtiments et des montants beaucoup plus importants (cela a été le cas, par exemple, pour le collège du Censui).

Est-on certain que les structures porteuses (murs, piliers, etc.) pourront supporter un étage supplémentaire ?

Sur le principe oui, les blocs du deuxième étage reposent sur les murs extérieurs et ce type de structure peut usuellement accepter un étage supplémentaire sans aucun problème.

Information : *ce préavis présente un projet très en amont du processus de construction. Beaucoup de réponses, dont celle concernant l'étude « fine » de l'état des murs porteurs et la garantie qu'ils pourront supporter la charge d'un étage supplémentaire font partie du cahier des charges du projet.*

Discussion à propos de l'esthétisme du bâtiment proposé

L'esthétisme du bâtiment n'est pas remis en cause et la proposition telle que vue sur les photos montage semble plaire à tous les commissaires présents.

Une petite terrasse sur l'arrière du premier étage pourrait se trouver péjorée par la mise en place d'un second étage, sera-ce le cas ?

La réponse sera étudiée et proposée dans l'étude

Les photos montage proposent des fenêtres (étage 2) qui vont jusqu'au sol de l'étage. Sont-ce des fenêtres fermées ou sera-t-il possible de les ouvrir ?

La réponse sera étudiée et proposée dans l'étude

L'ascenseur prévu pour les personnes à mobilité réduite est à l'intérieur et derrière un sas. Un sas peut poser des problèmes pour les personnes en chaise roulante. Comment sera traité ce problème potentiel.

A priori, un sas suffisamment large et à ouverture automatique n'est pas plus un problème pour une personne en chaise roulante que pour tout un chacun. Néanmoins, pour tout nouveau bâtiment, l'AVACAH fait opposition systématique afin de pouvoir participer et donner son avis.

Pourquoi parler (point 4.1 – Réfection de la toiture des ateliers du CTC) uniquement de toiture solaire photovoltaïque et pourquoi pas aussi pour le chauffage ?

Le chauffage à distance est suffisant et la commune a plutôt une politique de création d'énergie électrique solaire plutôt que de chauffage solaire. Néanmoins il sera réfléchi à ce point lors de l'étude.

CHF 49'422.30 TTC ont déjà été investis pour le concours, sont de la compétence de la municipalité, font partie du budget et sont pourtant ajoutés aux coûts inclus dans ce préavis. Pourquoi ?

À partir du moment où des montants sont investis, ils doivent apparaître quelque part. Dans ce cas, ce montant fait partie du coût du projet.

D'autres travaux seront-ils être faits dans la partie des ateliers ?

Oui, pour le chauffage. Mais il existe différents corps de métiers qui utilisent ces locaux, avec des besoins différents et l'optimisation de ces locaux doit encore être réfléchi en fonction et avec les personnes qui y travaillent.

La fin des travaux est prévue en hiver. N'est-ce pas un problème pour la construction ?

La dalle du toit n'est pas touchée et le bâtiment reste donc fermé. La structure bois ajoutée quant à elle est prévue pour supporter les intempéries.

Un commissaire propose d'ajouter « et énergétique » à la phrase du second paragraphe du point 7 Perspectives.

Pour les municipaux, le terme « écologique » inclus l'aspect énergétique et est donc redondant.

Délibération de la commission

La commission souligne que de demander un crédit d'étude et donc d'inclure le conseil municipal dans cette réflexion très en avant est une excellente idée.

La commission dans son ensemble apprécie l'idée de surélever le bâtiment et juge que visuellement, le bâtiment est bien mis en valeur, aussi dans ses parties plus anciennes.

La commission reconnaît, après avoir visité les locaux, qu'elle peine à imaginer 5 à 11 personnes supplémentaires dans l'espace actuel.

À l'unanimité, la commission recommande d'accepter ce préavis

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport de préavis.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Chères et Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

Je crois que nous avons avec ce préavis, je faisais partie de la Commission, une très bonne base pour la suite de ce projet d'agrandissement et de mise en conformité du Centre Technique Communal. Merci à nos Municipaux et à leurs services pour tout le travail fait à cette occasion.

Je voulais quand même juste apporter un petit éclairage sur un point qui a prêté à discussion lors de la séance de la commission et que l'on retrouve dans le rapport; il s'agit des panneaux solaires thermiques pour faire de l'eau chaude. C'est relativement anodin mais il y a quand même une question de fond là-dedans. A la question de savoir si cela avait été prévu, il nous a été répondu que l'énergie du chauffage à distance suffisait également pour la production de l'eau chaude. C'est vrai, c'est même le contraire qui nous aurait terriblement surpris. Le fond de la démarche est cependant différent. En tant que Commune labellisée "Cité de l'énergie", nous avons valeur d'exemple, d'autres communes regardent ce que nous entreprenons et parfois s'en inspirent, pas que dans ce domaine d'ailleurs. Produire de l'eau chaude avec un panneau solaire ou au pire avec plusieurs, mais je crois que les besoins sont relativement minimes, risque de coûter effectivement un peu plus cher que si on prenait l'énergie directement depuis le chauffage à distance. Par contre, l'origine énergétique est totalement différente. Dans un cas, nous avons à faire à de l'énergie fournie principalement par la combustion de déchets, dans le cas des panneaux solaires, l'origine de l'énergie ressort du nom même de ce panneau. Nous serons donc attentifs à la prise en compte des diverses remarques formulées par la Commission et plus particulièrement pour celle-ci, de même que nous l'avons fait lors de la réfection du bâtiment administratif sis à la rue de Lausanne ainsi que les panneaux solaires pour la Ferme des Tilleuls.

Pour terminer un petit clin d'œil pour vous dire que les commissaires nommés pour cette Commission ont bien potassé ce sujet et qu'ils vous seraient reconnaissants si les groupes les remettaient à disposition lorsque la Municipalité nous présentera le préavis demandant le crédit de construction pour cette réfection et cet agrandissement. Merci pour votre attention.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Merci de votre question. Effectivement c'est un petit peu les questions qui sont passées lors de la Commission. Donc, que nous soyons bien clairs, on vote un mandat d'étude pour faire un avant-projet où ces options seront prises en compte. Cela c'est clair et net, d'ailleurs dans le plan des investissements, puis dans la planification solaire (et je le dit très volontiers puisque je n'étais pas encore Municipal, donc c'est ma collègue qui avait fait cela) il avait été prévu des panneaux sur le CTC. Maintenant, les panneaux ont été déplacés sur le collège du 24-Janvier parce que la demande RPC demande un certain temps et puis le toit sur lequel étaient prévus ces panneaux ne tenait pas le coup. Maintenant le toit va être refait, on va faire l'agrandissement et évidemment les panneaux solaires, puisque nous avons des surfaces, seront envisagés. Je suis absolument incapable de vous dire maintenant si ce sera du thermique ou du photovoltaïques qui sera mis, mais en tout cas l'étude sera menée et la Commission aura toutes les réponses, même si ce n'est pas la même pour le crédit de construction que pour le crédit d'étude. Nous fournirons les dossiers mais soyez-en certains, nous nous pencherons sur le problème. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Florian Gruber de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 57-2014 de la Municipalité du 25 août 2014,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 523'000.- TTC pour financer les études permettant de chiffrer les coûts pour l'agrandissement et la mise en conformité du Centre technique communal (CTC).

Cette dépense sera financée par voix d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte 3400.5030.238 "CTC - surélévation d'un étage, rénovation, rénovation toiture et agrandissement + CAD".

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'est à l'unanimité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

M. le Président remercie M. Florian Gruber ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

14. Motions, postulats et interpellations

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

Développement du postulat intitulé "Agir en faveur du logement existant et des liens entre générations"

En préambule, M. le Président annonce que le Bureau du Conseil a examiné la recevabilité de ce postulat et l'a accepté.

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

Renens veut développer l'offre de logements abordables sur son territoire et la ville accueille de nombreux étudiants qui sont régulièrement à la recherche de ce type de logement.

Aujourd'hui, beaucoup de nos aînées et aînés sont peut-être isolés et pourraient avoir une chambre à proposer à ces étudiants.

L'objectif de ce postulat est d'inviter la Municipalité de Renens à organiser une action en faveur du logement existant et des liens entre générations en lien ces deux éléments entre eux. Il serait ainsi possible de répondre à une partie des besoins sans avoir recours à une densification de l'habitat construit.

Pour procéder, nous suggérons d'identifier ceux de nos aîné-es qui seraient disposés à offrir une chambre à un prix abordable à un étudiant ou une étudiante en mettant par exemple un encart dans le "carrefour info Renens". Une fois le potentiel de chambres disponibles mesuré, l'office du logement pourra effectuer le lien entre les étudiants et nos aînés en établissant à leur intention une charte. Celle-ci engagerait par exemple l'étudiant à apporter une aide quotidienne et une présence auprès de l'aîné-e en échange d'un prix de location plus bas que celui du marché. L'idée étant, évidemment, de ne pas faire en sorte que l'étudiant se retrouve à payer le même prix qu'ailleurs et qu'en plus il devrait offrir des prestations; c'est en contrepartie d'un certain nombre de prestation pour pouvoir accéder à un logement ou une chambre moins cher que ce qui est actuellement disponible pour eux.

L'idée de la déposer sous forme de postulat et pas simplement de faire un jeu d'annonce entre étudiants et personnes âgées et aussi de faire en sorte que l'Office du logement, et donc la Commune de Renens, fasse office de médiation entre l'étudiant et la personne âgée pour que tout le monde puisse se sentir un tout petit peu rassuré par la démarche et que cela ne soit pas simplement une bilatéral entre la personne âgée et l'étudiant, mais qu'il y ait ce côté un petit peu rassurant surtout pour les aînés qui auraient peut-être peur de faire le pas sans avoir le côté rassurant de l'Office du logement. Merci.

Je précise encore que si une Commission est nommée, ce qui ne me dérangerait pas du tout, pour la transmission à la Municipalité, je serai heureux que vous m'invitez dans cette Commission. Merci.

M. le Président ouvre la discussion sur ce dépôt de postulat.

○ **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*M. le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je trouve l'idée de M. Gian-Luca Ferrini excellente. Dans ma rue, où se trouvent des petites maisons et une population vieillissante, nous avons une longueur d'avance et je dois dire que c'est bien agréable de pouvoir dire, en quittant la maison "je te laisse la maison".

Il est clair qu'il faut encourager cette façon de faire, d'ailleurs lorsque nous faisons un téléphone à l'Uni pour proposer une chambre, un étudiant ou une étudiante arrive à la maison dans l'heure, cela démontre bien qu'il y a un manque énorme.

Le groupe Fourmi rouge soutient le postulat de M. Gian-Luca Ferrini.

○ **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

La Municipalité souhaiterait qu'une commission soit nommée afin que nous puissions quand même parler des différentes conditions de cette demande.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de voter sur la demande de renvoi à l'examen à une commission chargée de préavis en rappelant que, selon l'art. 53 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant largement atteint, ce postulat sera donc renvoyé à une commission pour étude et rapport. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>Les Verts:</u>	Mme Irène Frei-Premet
<u>PLR:</u>	Mme Elodie Golaz Grilli M. Pascal Golay
<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Danielle Ayer Mme Simone Szenyan-Reymond
<u>UDC:</u>	M. Rolf Kung
<u>Parti socialiste:</u>	M. Radovan Bila M. Ali Korkmaz

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Irène Frei-Premet qui est chargée de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Interpellation intitulée "Où sont passées les bougies de Noël?"

*Monsieur le Président,
Chers collègues,*

Il était une fois, à la période de Noël, un atelier de fabrication de bougies sur la place du Marché, institué par le CRA. Cet atelier avait un grand succès et les enfants beaucoup de plaisir à cette confection. C'est une activité qui nécessite à la fois de la concentration et de la patience; si on veut aller trop vite, la cire ne se dépose pas et si on va trop lentement, la cire déposée fond aussitôt. Ces ateliers particulièrement chaleureux à cette période froide de l'année ont toujours été tranquilles probablement à cause de de cette nécessité d'adopter un rythme de croisière pour être efficace.

Malheureusement, ils ne se font plus.

J'ai entendu dire qu'il s'agirait d'une question de sécurité.

Renseignements pris auprès des anciens animateurs de CRA il n'y a jamais eu d'accidents.

Il semble qu'il existe toujours des stocks de matériel et de cire.

Si on veut conserver un peu de la magie des fêtes de Noël, il me semble que cette activité est particulièrement adaptée car elle n'était pas dans un registre de consommation effrénée, mais apportait beaucoup de plaisir aux enfants et aux parents sans grands frais.

Je demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité d'instaurer à nouveau ces ateliers, qui représentent une activité parfaitement adaptées à la saison, à la fête de Noël ainsi qu'à la place du Marché, cette activité pouvant se faire sous une tente.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Mme Irène Frei-Premet, j'entends bien votre demande, nous allons effectivement l'étudier. Pour l'historique il y avait, effectivement, du temps de CRA association ces ateliers de bougies qui ont continués lorsque le CRA a été communalisé. Il y avait aussi, entre temps, les années qui précédaient, une variation dans les activités de Noël pour les enfants: fabrication de boules de Noël en tissus, décoration d'oranges avec des clous de girofle.

L'atelier de bougies avait été un petit peu mis de côté aussi pour des questions de temps. En effet, pour faire une vraie jolie bougie, qui a un peu d'allure, il fallait vraiment beaucoup de temps, mais nous allons effectivement étudier votre demande.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

15. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Nathalie Kocher-Jaccard, Les Verts**

Information sur la manifestation organisée par l'Association des Familles du Quart Monde

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Juste une petite pub... je vous ai posé sur les tables un petit flyer pour une manifestation le 18 octobre prochain, ici dans cette salle, qui sera organisée par l'Association des Familles du Quart Monde qui, comme vous le savez, fait avec et non pour ces familles précarisées. Nous avons organisé cet évènement avec elles, elles sont partie prenante dans l'organisation totale. L'après-midi vous aurez des cafés-forum avec des thèmes d'actualité, une exposition, des ateliers organisés par ATD Quart Monde et le soir, en concert, Nicolas Peyrac, Aliose et Arthur Le Forestier. Je vous encourage à venir, c'est pour une bonne cause, cela sera très chouette, il y a vraiment des belles choses qui vont se passer. Merci.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Question relative aux lieux d'accueil

Mesdames, Messieurs,

Dans le quartier de Florissant, les bruits courent qu'il ne ferait pas bon d'accoucher au mois de septembre, car il paraîtrait que nos petits loulous ne seraient accueillis qu'une fois par année, soit au mois d'août, dans les garderies renanaïses.

Comment font les parents pendant sept mois d'attente pour une place? Ou ces bruits ne seraient-ils que des rumeurs?

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Mme Elodie Golaz-Grilli, je vous propose de vous répondre la prochaine fois. Effectivement, j'espère que ce ne sont que des rumeurs, car l'idée est que lorsqu'une place se libère dans un lieu d'accueil, elle puisse à nouveau être mise à disposition pour accueillir un enfant.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Information sur la Fête de paroisse

Monsieur le Président,

Je me suis permis, avec l'accord de M. le Président, de vous distribuer un flyer. C'est pour le samedi 1^{er} novembre 2014, la traditionnelle annuelle Fête de paroisse, de la paroisse protestante de Renens, quelque chose de très traditionnel, je vous rappelle que la Commune de Renens donne également un petit peu d'argent pour la paroisse de Renens.

La choucroute à midi, la première choucroute de l'année, n'hésitez pas! Et surtout l'après-midi les accordéonistes de l'"Echo du Léman" ainsi qu'une démonstration de danse country avec la possibilité d'apprendre.

Je me réjouis de vous retrouver le samedi 1^{er} novembre à l'occasion de la Fête de la paroisse de Renens. Merci.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Information relative à la prochaine séance de la CUAT

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Juste pour annoncer aux membres de la CUAT que la prochaine séance aura lieu le 20 novembre à 18h30 au Centre Technique Communal. Durant cette séance nous discuterons de la première phase du quartier de Malley, sujet qui, comme vous le savez, est très important et dont la mise à l'enquête est pour bientôt. De ce fait, je demande aux membres de la CUAT de bien vouloir y assister et si vous ne pouvez pas, de nommer vos remplaçants afin que tous les partis puissent avoir des informations de première main. Donc voilà c'est juste pour annoncer cette séance parce qu'il y a des collègues de la CUAT qui n'ont pas de courrier électronique et je profite de l'occasion pour faire personnellement cette invitation. Merci.

- **M. Ali Korkmaz, PS**

Annonce d'un dépôt de résolution

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chères et chers Publics,*

En fait j'avais l'intention de déposer une demande de résolution ce soir au vu de la situation très urgente. Toutefois, mais j'ai eu plusieurs contacts cet après-midi avec des conseillères et conseillers communaux et il m'a été proposé de développer cette résolution la prochaine fois. Le titre a été lu au début de la séance par notre Président, je vais le répéter quand même: "Prise de position du Conseil communal de Renens et condamnation des massacres perpétrés en Syrie et en Irak sur des minorités Chrétiennes, Kurdes, Alévis et Yazidis, notamment dans les provinces de Kobanaè et Rojava". Je développerai la prochaine fois car je comprends tout-à-fait qu'il est difficile de voter sur un sujet tout récent, et pour certain mal connu, et je respecte ceci. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

En conclusion de sa deuxième séance de présidence, M. le Président remercie l'assemblée pour sa participation et souhaite à tous les membres présents un bon retour dans leur foyer.

Avant de lever la séance, M. le Président informe que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens aura lieu le **jeudi 13 novembre 2014 à 20h00**.

Clôture de la séance à 21h35

Le Président

La Secrétaire

Michele Scala

Yvette Charlet